



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Libourne
Pôle conseils aux
collectivités territoriales**

Arrêté du 22 mai 2025

modifiant l'arrêté préfectoral du 21 août 2024 portant nomination des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Libourne

Le Sous-préfet de Libourne

VU le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Matthieu DOLIGEZ, sous-préfet de l'arrondissement de Libourne ;

VU les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Libourne ;

VU l'ordonnance du 21 août 2024 de Madame la présidente du tribunal judiciaire de Libourne ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Tizac de Lapouyade ;

ARRÊTE :

Article premier : l'arrêté préfectoral du 21 août 2024, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Libourne est modifié.

Article 2 : sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent en annexe 1 et en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : la secrétaire générale de la sous-préfecture de Libourne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au re-

cueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde. Il est également affiché à la sous-préfecture de Libourne et dans les communes, sans délais.

Article 4: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Libourne, le 22/05/25

Le sous-préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Matthieu Doligez'.

Matthieu DOLIGEZ